



Fondation ASCA
Stiftung ASCA
Fondazione ASCA

Rue St-Pierre 6 A
Case postale 548
1701 Fribourg

2010

A renvoyer jusqu'au 31 décembre 2010 au plus tard

FORMULAIRE DE FORMATION CONTINUE 2010

Ce formulaire - lisiblement rempli - doit accompagner vos attestations de FC
(Le formulaire pour les cours effectués en 2009 est disponible sous www.asca.ch)

N° de thérapeute RCC - ASCA :

Adresse professionnelle :

Prénom : Nom :
Rue : NPA : Localité :
No de tél. : Courriel :

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse ci-dessus)

Prénom : Nom :
Rue : NPA : Localité :
No de tél. : Courriel :

HEURES de formation continue EFFECTUEES en 2010 (minimum obligatoire : 16 h)

Date	Sujet	Heures	Ecoles	No Annexe
Total des heures				

Déclaration personnelle

- ⇒ Au cours de ces 10 dernières années, avez-vous fait l'objet d'une inscription au casier judiciaire central suisse de police : oui non
(Si oui, veuillez impérativement joindre une copie de l'inscription)
- ⇒ Disposez-vous d'une expérience pratique avec des patients d'au moins 250 heures par méthode: oui non
- ⇒ Effectuez-vous, au minimum, 12 heures de travail thérapeutique par méthode et par semaine: oui non
- ⇒ Disposez-vous de locaux distincts pour les traitements: oui non

De par sa signature, le soussigné certifie que l'ensemble des informations présentées ci-dessus sont exactes.

Date : Signature :

⇒ Veuillez tourner svp

Formation continue

Les heures minimales de formation continue sont fixées à 16 heures par année.

L'exigence de la formation continue débute au plus tard l'année suivant celle de l'agrégation auprès de la Fondation ASCA. Ex. : date d'entrée 01.01.2009, (ou 01.05.2009) – formation continue en 2010

La formation continue doit être axée sur la connaissance des pathologies en relation avec les disciplines thérapeutiques pratiquées ainsi que leurs champs d'applications. Pour éviter un surcroît de travail en fin d'année, les attestations de formation continue doivent nous parvenir, **spontanément**, dès la formation acquise, mais au plus tard le **31 décembre 2010**. Ces cours doivent en principe être suivis auprès des écoles accréditées par la Fondation ASCA. D'autres cours ou séminaires de formation peuvent être admis sur décision de l'organe de contrôle.

Le surplus des heures sera comptabilisé uniquement sur l'année suivante pour autant que la formation continue égale ou dépasse les 32 heures.

Tout thérapeute est tenu d'envoyer les attestations de formation continue même s'il fait partie d'une association. Si vous faites partie d'une association, veuillez impérativement joindre une copie de la reconnaissance.

Les médecins et les autres personnes exerçant une profession de la santé ainsi que les thérapeutes membres d'associations conventionnées avec la Fondation ASCA exclusivement (voir liste ci-dessous), ne sont pas tenus de produire leur attestation de formation continue.

Associations conventionnées

A.I.D.M.O.V.	Association Internationale de Drainage Lymphatique Manuel
AIR /AGIR	Association infirmières réflexologues du canton de Genève
AIR NE/JU	Association infirmières réflexologues des cantons Neuchâtel et Jura
APTN	Association des Praticiens en Thérapeutiques Naturelles
AVIR	Association Vaudoises des Infirmières Réflexologues
craniosuisse®	Société Suisse de Thérapie Craniosacrée
ebmkschweiz	Berufsverband für Esalen Massage und Körperarbeit
FSM	Fédération des Masseurs Suisse Romande
HVS / ASH	Association Suisse d'Homéopathie
ismac	Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires
KineSuisse	Association professionnelle de Kinésiologie
PoVS / APS	Association Polarity Suisse
SBAM	Schweizerischer Verband für Atemtherapie und Atempädagogik Middendorf
SBO-TCM / OPS-MTC	Organisation Professionnelle Suisse de Médecine Traditionnelle Chinoise
SFV	Schweizerischer Feldenkrais Verband
SGS / ASS	Association Suisse de Shiatsu
SVANAH	Schweizer Verband der approbierten Naturärzte und Heilpraktiker
SVBM/FSMP	Fédération Suisse des Masseurs Professionnels
SVFA	Schweizerischer Verband für Atlaslogie
SVFM / ASRP	Association Suisse de réflexologie plantaire
SVLAT / ASPTA	Association Suisse des Professeurs de la technique F.M. Alexander
SVNH	Schweizerischer Verband für Natürliches Heilen
SVNMK / ASKNM	Association Suisse pour la Kinésiologie non médicale
SVO / FSO	Fédération Suisse des Ostéopathes
VDMS	Verband der medizinischen Masseure der Schweiz
VRZF / ARTP	Association Réflexologie plantaire